



Divorce suite adultère et garde enfant

Par **Latifamimi**, le **04/11/2014** à **21:16**

Bonjour,

Je divorce de mon mari pour adultère et aujourd'hui est-ce que je peux invoquer cette faute ou pas? De plus il vit avec elle.

Mon plus gros problème est pour la garde de mon bébé de 9mois. Depuis sa naissance il ne s'en ai jamais occupé, il a toujours privilégié son travail à sa vie de famille. Le problème est qu'il est dans l'incapacité de s'occuper de notre enfant, je souhaiterais donc qu'il est un droit de visite un dimanche tous les 15jours jusqu'au 3ans de notre enfant. Aujourd'hui séparé il ne prend quasiment jamais de nouvelles de son enfant et privilégie son histoire.

J'aimerais donc savoir qu'elles sont les recours possible pour moi et surtout protéger mon enfant.

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Par **Legalacte**, le **05/11/2014** à **18:16**

Bonjour,

Si vous divorcez, vous devez le faire par l'intermédiaire d'un avocat, c'est donc à lui de poser cette question.

Par contre si votre mari veut exercer son droit de visite, vous ne pourrait pas lui refuser, sauf cas graves